



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 février 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

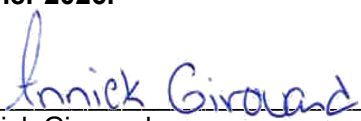
Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-02-35 / MANDAT CAIN LAMARRE**

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Cain Lamarre fut acceptée lors de la séance du 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préciser la volonté de la municipalité d'opter pour l'option incluant une banque d'heures;

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la conseillère Caroline Pinette et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale ou tout autre représentant mandaté par la directrice générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 février 2026**.


Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459